

LA CONCILIATION DE JUSTICE

*Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez vous adresser à un **Conciliateur de Justice**. C'est un moyen simple, rapide, gratuit et souvent efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable.*

Qui est le conciliateur ?

C'est une personne bénévole nommée par le Premier Président de la Cour d'Appel. Ce n'est pas un magistrat. Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.

Quelles sont ses compétences ?

C'est une personne bénévole nommée par le Premier Président de la Cour d'Appel. Ce n'est pas un magistrat. Impartial et discret, sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis et d'en faire le constat.

Le Conciliateur de Justice peut intervenir dans de nombreuses affaires : problèmes de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc.

Le Conciliateur de Justice ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'Administration (État ou Collectivité territoriale...), ou concernant l'état civil et la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant, ...)

CANTON	CONCILIATEURS	LIEUX DE RENDEZ-VOUS	JOURS	CONTACT
FONTAINEBLEAU	Marie-Elisabeth LAGNIEZ-CHEVET Philippe BOLLET	Maison de la médiation 240 bis rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU	Mardi sur R.V.	Mairie de FONTAINEBLEAU 01 60 74 64 84
MORET / LOING	Marie-Elisabeth LAGNIEZ-CHEVET Marcel PIEUCHOT	Mairie de Moret 26 rue Grande 77250 MORET / LOING	Un lundi sur deux sur R.V.	Mairie de MORET 01 60 73 51 51
LA CHAPELLE LA REINE	Philippe BOLLET Marcel PIEUCHOT	Maison de la médiation 240 bis rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU	Un mercredi sur deux sur R.V.	Mairie de MORET 01 60 73 51 51
MONTEREAU	Roland CANDA	Point d'accès au droit 8, rue Fleur Bégné 77130 MONTEREAU	Mardi, jeudi ou vendredi sur RV	Point d'accès au droit 01 64 37 07 83
LORREZ LE BOCAGE		Mairie de LORREZ le BOCAGE 1, rue Emile Bru 77710 LORREZ LE BOCAGE	Un mercredi sur deux sur RV	Mairie de LORREZ 01 64 70 52 70
NEMOURS	Chrystel LECLERC Gérard BEAUBRUN	Point d'Accès au Droit 8bis rue Hédelin 77140 NEMOURS	Lundi, mardi ou samedi sur R.V.	Point d'Accès au Droit 01 74 80 00 30
CHÂTEAU LANDON	Gérard BEAUBRUN	Mairie de CHÂTEAU LANDON 2, Place de l'Hôtel de ville 77570 CHÂTEAU LANDON	Un mardi par mois sur R.V.	Mairie de CHÂTEAU LANDON 01 60 55 50 20
NOTA : Les audiences de conciliation des cantons de Moret et la Chapelle la Reine peuvent indifféremment se tenir à Moret ou Fontainebleau				

D'amples informations peuvent être obtenues sur le site : <http://www.conciliateurs.fr/>